

**Mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La présente fiche vise à exposer l'ensemble des évolutions au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de l'instruction budgétaire et comptable (IBC) M14 par rapport à la rédaction actuelle des différents tomes.

Elles tiennent notamment compte des évolutions réglementaires et/ou législatives intervenues au cours de l'exercice 2022.

**1/ LE TOME I ET SES ANNEXES :**

- **Modification du commentaire du compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » .**

Le commentaire est enrichi de la mention suivante : « *Ce compte enregistre les dépenses réalisées dans le cadre du projet « Plan Corps de Rue Simplifié » (arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution) ».*

- **Modification du commentaire du compte 7391178 « Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes » afin de tenir compte de l'ensemble des dégrèvements enregistrés sur ce compte**

Le compte est modifié comme suit :

*Ce compte enregistre les restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales portant sur les contributions directes. ~~retracées au compte 7311 autres que celles visées par les subdivisions précédentes.~~*

*Sont enregistrés notamment :*

- *le dégrèvement supporté par la collectivité au titre de la TASCOT (compte 73113) ;*
- *le dégrèvement supporté par la collectivité au titre des friches commerciales ;*
- *le dégrèvement supporté par la collectivité au titre de la taxe incitative des ordures ménagères ;*
- *le dégrèvement supporté par la collectivité au titre de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques (article 1530 bis du CGI) ;*
- *le dégrèvement supporté par la collectivité au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants (article 1407 bis du CGI) ;*
- *le dégrèvement supporté par la collectivité au titre de la majoration de 20 % de cotisation de taxe d'habitation pour les logements non affectés à l'habitation principale (article 1407 ter du CGI).*

- **Suppression des comptes dédiés à l'indemnité inflation**

Afin d'assurer le suivi budgétaire et comptable de l'indemnité inflation, exemptée d'impôts et de cotisations sociales, destinée à compenser la hausse des prix de l'énergie et des

## **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**

Bureau CL-1B « Comptabilités locales »

## **Direction Générale des Collectivités Locales**

Bureau des budgets locaux et de l'analyse financière (FL3)

Janvier 2023

carburants, un compte dédié a été créée dans chaque plan de comptes pour l'exercice 2022.

Ce dispositif ayant vocation à exister pour ce seul exercice, il est procédé à la suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des comptes dédiés à l'enregistrement de l'indemnité inflation dans l'ensemble des plans de comptes.

- **Suppression de la fonction « Plan de relance »**

Afin de permettre un suivi des dépenses des collectivités territoriales relatives au plan de relance, chaque fonction de la nomenclature fonctionnelle de l'instruction budgétaire et comptable M14 a été enrichie d'une nouvelle subdivision « XX Plan de relance (crise sanitaire) » au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elles font l'objet d'une suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cela concerne les subdivisions suivantes :

- 05 Plan de relance (crise sanitaire)
- 13 Plan de relance (crise sanitaire)
- 26 Plan de relance (crise sanitaire)
- 34 Plan de relance (crise sanitaire)
- 43 Plan de relance (crise sanitaire)
- 53 Plan de relance (crise sanitaire)
- 65 Plan de relance (crise sanitaire)
- 74 Plan de relance (crise sanitaire)
- 84 Plan de relance (crise sanitaire)
- 97 Plan de relance (crise sanitaire)

## **2/ LE TOME II ET SES ANNEXES :**

### **Modification des maquettes budgétaires par fonction pour les budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives,**

- **Etat IV, D1** : Ajouter la ligne « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires » dans le tableau

- **Suppression de la fonction « Plan de relance »**

### **Modification des maquettes budgétaires par nature pour les budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives, présentations développées**

- **Etat IV, D1** : Ajouter la ligne « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires » dans le tableau

- **Suppression de la fonction « Plan de relance »**

## **Annexes : Modifications apportées aux plans de comptes M14**

### **M14 développée**

#### ➤ **Comptes supprimés**

- Compte 64114 « Personnel titulaire – Indemnité inflation »
- Compte 64134 « Personnel non titulaire - Indemnité inflation »
- Compte 6415 « Indemnité inflation »
- Compte 64164 « Emplois d'insertion – indemnité inflation »
- Compte 64171 « Apprentis - rémunérations »
- Compte 64172 « Apprentis – indemnité inflation »

### **M14 abrégée (- 500 habitants)**

#### ➤ **Comptes supprimés**

- Compte 6415 « Indemnité inflation »

### **M14 CCAS**

#### ➤ **Comptes supprimés**

- Compte 64114 « Personnel titulaire – Indemnité inflation »
- Compte 64134 « Personnel non titulaire - Indemnité inflation »
- Compte 64164 « Emplois d'insertion – indemnité inflation »
- Compte 64171 « Apprentis - rémunérations »
- Compte 64172 « Apprentis – indemnité inflation »

### **M14 CDE**

#### ➤ **Comptes supprimés**

- Compte 6415 « Indemnité inflation »